

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JANVIER 2016.

L'assemblée générale des membres de l'AFIREV s'est tenue le 27 janvier 2016 dans les locaux de la FNCCR au 20 boulevard Latour-Maubourg à Paris à partir de 17h, sur convocation de son Président, Gilles BERNARD, faite par voie électronique.

Le bureau était composé de : Gilles BERNARD, Président, et Olivier COLAS, Secrétaire Général.

Un registre des présences a été tenu et est reproduit en annexe 1.

Le Secrétaire procède au recensement des présents et au décompte des voix conformément aux statuts comme suit :

Membres fondateurs :

- Groupe Bolloré, présent, 5 voix.
- Bouygues Energies Services, présent 5 voix.
- Cofely-Ineo, absent non représenté.
- GIREVE présent, 5 voix.
- RENAULT présent, 5 voix.
- SODETREL présent, 5 voix.
- VINCI Energies présent, 5 voix.

Membres adhérents 2015 :

- FRESHMILE, absent, pouvoir donné au Président, 1 voix.

Membres correspondants 2015 :

- SOLSTYCE, présent, sans droit de vote.
- AVERE, présent, sans droit de vote.

Membres adhérents 2016 :

- FNCCR présente partiellement, 1 voix pour les points soumis au vote qui concernent l'année 2016.
- EASYTRIP présente, 1 voix pour les points soumis au vote qui concernent l'année 2016.

Jean FACON, représentant la FNCCR accueille l'assemblée. Il expose les motivations de la FNCCR pour adhérer à l'AFIREV, représentant les nombreuses collectivités ayant pris l'initiative d'aménager et opérer des infrastructures de recharges. Il exprime le regret de ne pouvoir être que brièvement présent à cette assemblée. Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer. Il déclare que l'ordre du jour communiqué aux membres n'a pas fait l'objet de demandes d'amendement. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est cependant convenu de traiter en premier lieu du point concernant l'élection des membres du conseil d'administration, J. Facon devant quitter l'assemblée après ce premier point.

L'assemblée est donc réunie pour délibérer selon l'ordre du jour suivant :

- Election de nouveaux membres au conseil d'administration (3 sièges à pourvoir).
- Rapport du conseil d'administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'association, conventions règlementées.

- Approbation des comptes 2015.
- Approbation du budget prévisionnel 2016, du plafond des dépenses imprévues, du montant des cotisations et des droits d'entrée et des éventuelles recettes complémentaires à charge des membres.
- Exposé des actions en cours et prévues de l'association ; en particulier l'organisation des identifiants des opérateurs de recharge et de mobilité et de leur gestion.

Le Président et le Trésorier, Jean-Michel Guéry, présentent le rapport moral et financier de l'année 2015, puis le budget prévisionnel 2016 et les propositions associées. Jean-Marc RIVES, animateur du groupe de travail sur les identifiants, présente ce sujet et l'avancement des travaux en détail. Ces sujets sont soumis à discussion.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Élection de trois nouveaux membres du conseil d'administration. Le Président ayant indiqué que trois candidatures ont été reçues et ont été validées par le conseil d'administration en conformité avec les statuts, les candidatures suivantes sont soumises au vote des membres présents ou représentés :

- FNCCR : élue à l'unanimité des voix.
- EASYTRIP : élu à l'unanimité des voix.
- FRESHMILE : élu à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution : L'assemblée générale, ayant entendu le rapport moral et financier de l'association pour l'année 2015, et qu'aucune convention réglementée, telle que visée à l'article L. 612-5 du Code du commerce, n'a été passée entre l'association et l'un des membres du conseil d'administration, donne quitus entier et sans réserve au conseil d'administration pour sa gestion et approuve les comptes de l'exercice clos.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix des votants concernés.

Troisième résolution : L'assemblée générale approuve le budget présenté pour l'année 2016 et les dispositions prévues pour les adhérents qui sont les suivantes :

- Le plafond des dépenses imprévues éventuelles est de mille euros.
- Les cotisations annuelles sont maintenues au même niveau qu'en 2015.
- Le droit d'entrée des nouveaux adhérents est fixé à zéro euros.
- Pas de recette complémentaire à charge des membres.

Résolution adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 18h.

Le présent procès-verbal est certifié conforme par le Président,

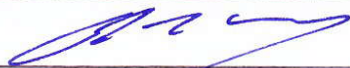


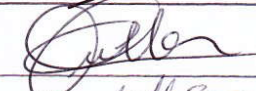


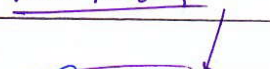




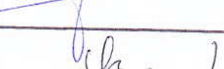
le

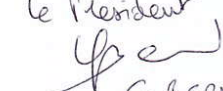
Gilles BERNARD

Annexe 1 : registre des présences

Assemblée générale AFIREV

27/01/2016

Organisme	Nom, prénom	Signature
Bolloré	COUAS Olivier	
Vinci Energies	PLANTEAU du JAROUILL, Nicolas	
RENAULT	ORSINI Thomas	
EASYTRIP	Muller Claude	
Averse - France	Blanc Castelli	
Solstice	Nicolas Planchenault	
GIREVE	RIVES Jean-Marc	<u>M. Rives</u>
GIREVE	LEBAUON Bruno	
Bouygues Energies & Services	GUERY Jean-Michel	
Bouygues Energies & Services	LACIRE Servan	
Bouygues E&S	GALWO FREDERIC	
SOPETRAL	ANTOINE-LYON Justine	
Président.	BERNARD Gilles	

Certifié conforme
le Président

G. BERNARD

le Secrétaire Général



-Projet-

Annexe 2 : Visuels du rapport moral et financier



-Projet-